



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
47	52

#### Date de convocation

**12 décembre 2024**

**Environnement – Plan Alimentaire Inter Territorial Niveau 2 – Convention avec l'ADDEAR 07 pour sensibiliser à la création d'espaces test sur le territoire et à la transmission**

**N° de la délibération  
2024-787**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT

Vu l'arrêté inter préfectoral n° n°07-2021-10-28-0006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de 2019,

Vu la délibération n° 2021-170 du 14 avril 2021 approuvant la candidature au Programme National pour l'Alimentation et au Plan de Relance pour un Projet Alimentaire inter-Territorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol,

Vu la délibération n° 2023-259 du 3 mai 2023 du Conseil d'Agglomération approuvant la stratégie et le programme pluriannuel d'actions 2023-2028 ;

Considérant que le Projet Alimentaire interTerritorial (PAiT) porté par ARCHE Agglo, en partenariat avec la Communauté de Communes de Rhône Crussol a obtenu la labélisation de niveau 1 « projet émergent » en juin 2021.

Considérant que le 14 mars 2024, une reconnaissance officielle de niveau 2, valable pour une durée de 5 ans, a été attribuée au PAiT.

Considérant l'enjeu 3 du PAiT concernant l'accompagnement des pratiques agricoles, et notamment les actions concernant la préservation de la ressource en eau font l'objet de financements spécifiques (Agence de l'Eau, CNR, WWF-France) mais sont valorisées dans le PAiT pour illustrer l'aspect systémique de ce projet alliant agriculture et alimentation.

Considérant qu'afin de compléter l'action de l'agglomération concernant la transmission des fermes côté Ardèche, il est proposé :

- Un projet collectif porté par l'ADDEAR 07, la Communauté de Communes de Privas Centre Ardèche, Rhône Crussol et ARCHE Agglo pour candidater à des financements LEADER

Durée du projet : 2 ans (2025 et 2026)

Implication financière : Les missions réalisées par l'ADDEAR07 s'élève à hauteur de 12 100€ sur 2025-2026, avec une prise en charge du LEADER de 7 744€ (si le dossier est validé par le comité de programmation), 2 420€ d'autofinancement et un reste à charge pour ARCHE Agglo de 1 936 €

Intitulé de la convention « sensibiliser à la création d'espaces-test et sensibiliser à la transmission ».

Considérant les engagements des deux parties :

#### Engagement de l'ADDEAR :

Auprès des agriculteurs en place

Réaliser une enquête auprès d'eux par différents canaux (téléphonique, physique, rencontres individuelles ou collectives, ...) sur le devenir de leurs terres et l'option de l'espace test agricole (création d'activité ou reprises possibles). Accompagner les agriculteurs qui le souhaitent sur la restructuration des fermes, la mise en scénarios des différentes transmissions/installations/tests possible en fonction de la ferme, des besoins pour créer l'espace test.

Auprès des propriétaires fonciers

- Sensibiliser les propriétaires fonciers du potentiel d'installation sur leurs terres. Les accompagner dans le cas d'accueil d'espace test à définir le projet d'accueil.

Auprès des porteurs de projets :

- Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets pour se tester en agriculture
  - Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des porteurs de projet

Auprès de tous les partenaires du projet :

- Communication et sensibilisation sur les espaces test agricoles et la transmission et l'installation
  - Mettre en place des évènements collectifs de sensibilisation
  - Communiquer dans les médias ou newsletter et auprès des différents publics
  - Formations et sensibilisation à destination des élus
- Coordonner le projet avec les différents partenaires dont 3 EPCI et mettre en place des réunions de suivis par territoire

Engagements de ARCHE Agglo :

- Identifier des lieux tests potentiels, agriculteurs en place en voie de transmettre et propriétaires sur son territoire,
- Sensibiliser les communes et plus globalement les habitants du territoire aux besoins en foncier agricole pour le développement d'espaces-test,
- Créer du lien entre le dispositif espace test et d'autres initiatives du territoire (foncier etc.),
- Participer aux réunions de pilotage du projet, travailler de concert avec l'ADDEAR07 pour la mise ce projet
- Appuyer des communications et actions en faveur de l'installation, de la transmission et espace test, notamment auprès de la MSA

Considérant le projet de convention annexé à la présente ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'ADDEAR pour la sensibilisation à la création d'espaces test sur le territoire et à la transmission ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 19/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo